

# Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **18 (1873)**

Heft 2

PDF erstellt am: **05.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

former trois classes égales, il n'hésitera pas à diviser l'armée en deux parties semblables, ce à quoi il a, ainsi que le colonel Feiss, démontré que la Constitution fédérale ne s'opposait pas.

Revenant à la critique de la *Grenzpost* soit de la *Revue militaire*, relativement au chiffre 3 des propositions de M. le colonel Feiss, l'auteur fait observer que quoique la nouvelle échelle indique quelles sont les unités tactiques à fournir par chaque canton, tous les hommes astreints au service doivent néanmoins passer par l'élite. Il n'y a rien de plus naturel, mais nous avons toutefois une opinion différente quant à l'emploi des surnuméraires ; en cas de service actif, ils ne devraient pas rester en dépôt mais au contraire être appelés avec les corps. Des dépôts de troupes exercées et armées n'auront jamais, chez nous, qu'une valeur problématique. En temps de guerre celui qui a été instruit et armé doit immédiatement se présenter à l'ennemi afin de décider de la première affaire. Si le sort ne nous est pas favorable, nous aurons à peine le temps de former une seconde armée. Il a d'ailleurs été prouvé qu'avec la manière actuelle de combattre, des surnuméraires ne gêneront plus autant que dans les ordres de bataille en colonnes ; en outre, les corps s'affaiblissent rapidement par les marches et les combats, en sorte qu'il est absolument impossible de conserver un effectif égal dans tous les corps.

Nous n'avons rien à objecter à l'observation du correspondant que la landwehr soit tenue d'assister à des exercices d'un jour, attendu que les *Principes d'une nouvelle organisation militaire* le demandent également.

En revanche, nous ne pouvons absolument pas admettre la proposition de trois brigades à quatre bataillons par division. Chaque brigade doit être exactement de la même force que celles des armées étrangères, et nous ne verrions pas pourquoi nous devrions exceptionnellement former les brigades d'après d'autres principes que ceux qui sont le fruit des expériences des dernières guerres et qui ont fait admettre cet effectif des brigades comme étant le plus normal. La proposition ne paraît pas avoir été examinée sous toutes ses faces, car en maintenant le système actuel de l'inégalité des classes, ainsi que le veut l'auteur de la critique, il y aurait dans les 12 bataillons de la division, 8 bataillons d'élite et 4 de réserve : il en résulterait par conséquent que la troisième brigade devrait être formée de 2 bataillons d'élite et de 2 de réserve, au lieu de compter comme les deux autres brigades, 3 bataillons d'élite et 1 de réserve. De cette manière, si l'on ne mettait sur pied que l'élite, cette brigade n'aurait que 2 bataillons. Nous ferons remarquer en passant que les propositions du colonel Feiss offrent cet avantage qui n'est certes pas à dédaigner pour la conduite supérieure des troupes, c'est que si la réserve est ou n'est pas mise sur pied, le nombre des unités tactiques des brigades reste cependant toujours le même.

Telles sont les contre observations qui nous ont été suggérées par la critique qui a paru dans la *Grenzpost* et dans la *Revue militaire* contre les principes d'une nouvelle organisation militaire par le colonel Feiss.

---

#### BIBLIOGRAPHIE.

*Lexikon der bedeutenderen Schlachten, Belagerungen und Gefechte von den ältesten Zeiten bis auf unsere Tage.* Zusammengestellt von Arthur Prüske, k. k. Lieutenant. — Leipzig, 1872. Buchhandlung für Militairwissenschaften, F. Lückhardt.

Il arrive fort souvent que perdu dans les dédales de l'histoire des peuples, on a beaucoup de peine à retrouver un nom de bataille ou une date qui vous échappent et il n'est pas toujours facile ni bien commode d'avoir sous la main une histoire universelle dans laquelle on puisse chercher ce qui vous fait défaut ; M. le lieutenant Prüske, pour charmer les loisirs de sa vie de garnison et rompre avec

la monotonie de la manœuvre, s'est occupé (travail réellement considérable) à rechercher et à classer par ordre alphabétique toutes les batailles, les sièges et les combats un peu importants qui ont eu lieu dès les temps les plus reculés à notre époque actuelle, et c'est là le contenu de l'opuscule dont le titre est ci-dessus indiqué. C.

---

*Der Festungskrieg als Lehrbehelf zum Unterrichte in den k. k. Militär-Akademien und Cadeten-Schulen, bearbeitet von Moritz Brunner, k. k. Hauptmann im Genie-Stabe. — Wien, 1872. Verlag der Redaktion der österreichischen militärischen Zeitschrift.*

Sous ce titre vient de paraître à Vienne une brochure d'une soixantaine de pages, dont l'auteur, officier distingué de l'état-major du génie, s'est déjà fait connaître par plusieurs articles publiés précédemment dans les revues militaires de l'Empire, et qui est actuellement rédacteur de la *Streffleurs österreichische militärische Zeitschrift*.

Cet opuscule, fort intéressant et instructif à la lecture, est assez difficile à analyser à grands traits, parce qu'il est écrit essentiellement dans le style de ce que nous appelons un aide-mémoire, et qu'il est divisé en chapitres, lesquels se subdivisent à l'infini en sections ou paragraphes fort courts, contenant beaucoup de définitions, de termes techniques.

Pour en donner une idée générale, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de traduire deux ou trois phrases de la préface. « Cet ouvrage, nous dit l'auteur, est un complément de celui du colonel d'état-major du génie, chevalier de Trunckler, intitulé *die permanente Befestigung*, et a été écrit en utilisant celui du même auteur *Angriff und Vertheidigung fester Plätze*, 1859. Il a essentiellement pour but de servir de manuel pour les académies militaires, les écoles de cadets et de volontaires de l'armée impériale et royale, et pour les examens d'admission dans la « Kriegsschule. »

Le *Festungs-Krieg* est divisé en cinq chapitres dont le premier, intitulé *Einschliessung, Ueberfall, Erstürmung, Bombardement* (investissement, surprise, assaut, bombardement), consacre un paragraphe à chacun de ces termes dont l'auteur commence par donner une définition aussi brève et aussi claire que possible. Le capitaine Brunner indique ensuite dans quelles circonstances on doit employer chacun de ces modes d'attaque et la manière d'arriver à leur réalisation la plus complète ; il entre dans de grands détails à cet égard, détails réellement fort intéressants et auxquels, vu le peu d'espace dont nous disposons, nous avons le regret de ne pouvoir initier les abonnés de la *Revue*. Le rôle que doit remplir le génie occupe naturellement une large place dans ce premier chapitre.

Après avoir mis ses lecteurs au courant des notions élémentaires l'auteur les fait arriver, dans un second chapitre fort intéressant, à la *Belagerung* (siège). Il donne également la définition de ce terme ; consacre plusieurs sections aux *Laufgräben* (tranchées), indique ce qu'on entend par des *Waffenplätze* (des approches), et enfin s'occupe d'un objet important pour l'artillerie, « les batteries. »

Le siège d'une place forte se subdivise en trois périodes, dont la première, celle des préparatifs (*Vorbereitungsperiode*), est consacrée à la formation du corps d'attaque et à son effectif, à la composition du parc du génie et de l'artillerie, à la reconnaissance de la place assiégée et au plan d'attaque. On commence à fortifier le camp, le dépôt d'artillerie et enfin on construit les batteries.

Une fois ces préparatifs achevés, on entre dans une nouvelle phase appelée par l'auteur « *Der entfernte Angriff*. » C'est alors qu'on s'occupe des travaux à faire, des pièces à employer, de leur répartition, des moyens propres à les couvrir ; on fait occuper les fossés d'attaque par des tirailleurs aussi exercés que possible, qui soutiennent le feu de l'artillerie, puis enfin on s'inquiète de mettre à couvert les ouvriers employés dans les travaux.

Lorsque les parallèles sont tout à fait rapprochées du glacis, que l'ennemi est affaibli par les combats précédents, qu'il ne peut plus empêcher les progrès des assiégeants et qu'il lui est impossible de garnir les retranchements d'un nombre d'hommes suffisant, on entre dans la troisième période (*Der nahe Angriff*) qui se termine par la brèche et l'assaut.

L'auteur donne quelques lignes au siège fait dans des circonstances exceptionnellement favorables aux assiégeants ; mais ce paragraphe est peu important.

Dans le troisième chapitre de son ouvrage, le capitaine Brunner passe à l'ennemi, d'assiégeant il devient assiégé et nous renseigne (en suivant le même système que pour l'attaque) sur ce que doit être la défense d'une place au point de vue des troupes, de leur armement, de leur approvisionnement, du service de garde, des retranchements, du feu de l'artillerie, etc.

Enfin dans les quatrième et cinquième chapitres, nous apprenons ce que sont les mines tant au point de vue défensif qu'offensif, et nous avons sous les yeux quelques exemples pratiques servant à éclaircir les données de l'ouvrage.

En résumé, nous pouvons dire que le *Festungs-Krieg* a le grand avantage, fort rare du reste, d'être fort concis et fort clair tout à la fois, de pouvoir par conséquent être lu d'une manière profitable, non-seulement par des officiers du génie, ou même des armes spéciales, mais par des officiers à quelque position qu'ils appartiennent dans l'armée.

Nous ne pouvons donc qu'engager tous nos camarades à prendre connaissance de cette brochure, qui ne les effraiera ni par sa dimension, ni par son prix d'achat. Le seul inconvénient est, qu'à notre connaissance du moins, elle n'a pas été encore traduite en français ; et nous aimons à espérer que quelque officier du génie ne tardera pas à la transcrire dans notre langue. C.



#### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

**France.** — *L'Avenir militaire* annonce que le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour compléter l'effectif des chevaux de l'armée. La statistique pour les derniers événements indique une perte de 19,550 animaux, environ 3,000 n'ont pas encore été remplacés.

Les comités de remonte procéderont immédiatement aux achats suivants : chevaux de tête de toute arme ; chevaux de réserve et de ligne, propres au service de la gendarmerie ; chevaux de cavalerie légère de toutes robes ; chevaux de selle pour l'artillerie et les équipages militaires. Tous ces animaux seront choisis parmi les sujets âgés de moins de huit ans. Les achats seront terminés pour la fin du mois de janvier.

— Le 28 décembre dernier 105 mille recrues de la classe de 1871 ont été versés dans les divers corps de l'armée. Leur répartition dans les compagnies actives des régiments d'infanterie s'est faite sur les bases de la circulaire suivante, du ministre de la guerre, général de Cissey, datée de Versailles, 18 décembre 1872 :

Messieurs. — Les jeunes soldats de la classe de 1871, affectés à des corps d'infanterie stationnés en France, devant tous, dès qu'ils auront été habillés, équipés et, s'il est possible, armés, être dirigés des dépôts sur les bataillons actifs, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai arrêté les dispositions suivantes au sujet de leur instruction :

Dans chaque corps, les hommes de recrue seront répartis par portions égales entre les compagnies actives.

Les capitaines seront chargés d'assurer leur instruction militaire jusqu'à la 1<sup>re</sup> classe de l'école de soldat inclusivement.

Les hommes passés à la 1<sup>re</sup> classe et à l'école de peloton seront instruits par bataillon.

Les compagnies de dépôt des corps de l'intérieur ne recevront pas de recrues ; mais lorsqu'elles seront réunies aux bataillons actifs, leurs cadres concourront à l'instruction des hommes de recrue lorsqu'ils passeront à la première classe et à l'école de peloton.